

**Comité santé et sécurité de l'AFPC-RCN**  
**Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2017 – Bureau régional de Gatineau**

**Présences**

Sylvie Leblanc (vice-présidente), Robert Basque (secrétaire), Edith Knopp, Kim Haeck, Behiye Cinkilic, Carole Garneau, Pat St-Georges, Denise Camus, Bonnie Munroe, Guy Castonguay, Marc Béland (représentant de l'AFPC).

**Absences motivées**

Joan Robinson, Rhea Sandy, Gary Bosloy, Andre Miller, Hélène de Repentigny, Yagusha Bodner, Imre Bene (président)

**Ouverture**

Sylvie Leblanc ouvre la séance à 17 h 30.

**Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté – motion proposée par Sylvie, appuyée par Edith.

**Approbation du procès-verbal de la dernière réunion**

Le procès-verbal de la réunion de juin est adopté – motion proposée par Bob, appuyé par Edith.

**Anciens points à l'ordre du jour**

**Bannière santé et sécurité**

Notre nouvelle bannière est enfin présentée aux membres du comité. Elle sera entreposée au bureau régional de Gatineau.

**Réception régionale**

Ce point est reporté à la prochaine réunion en raison de l'absence du président.

**Résolution – Congé pour accident du travail**

Le sous-comité n'a pas pu rassembler toute l'information dont il a besoin pour présenter une proposition en bonne et due forme.

**Défibrillateur**

La vice-présidente mentionne que l'employeur n'est pas convaincu qu'il faut installer un défibrillateur dans tous les immeubles où travaille le personnel. Elle demande conseil sur la

meilleure façon d'apporter des modifications (CNM ou Loi sur la SST) pour contraindre l'employeur à fournir cet équipement.

On recommande à la vice-présidente de discuter de la question avec Denis St-Jean.

#### Demande de remboursement

Ce point est reporté à la prochaine réunion en raison de l'absence du président.

#### **Tour de table**

Denise : L'AFPC devrait tenir compte des problèmes de paye des employés dans son programme sur la santé mentale.

Behiye : Le Comité d'éducation espère pouvoir offrir un atelier sur la violence au travail cet automne.

Pat : Elle a mentionné à quel point il est difficile de trouver une personne compétente pour mener les enquêtes sur la violence en milieu de travail.

Kimberly : Qui doit payer les frais de transport par ambulance en cas d'évacuation médicale d'un lieu de travail? On l'oriente vers la directive du CNM sur la santé et la sécurité et aussi vers le DSG de son ministère.

#### **Prochaine réunion**

Le 18 octobre 2017, au bureau régional d'Ottawa.

#### **Levée de la séance**

La séance est levée à 18 h 30.